



# Les AMIS des ARTS de la SOMME

Salle d'Exposition  
15- 17, Rue de la Dodane  
80000 AMIENS  
[www.lesamisdesarts-delasomme.com](http://www.lesamisdesarts-delasomme.com)  
[lesamisdesartsdelasomme@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdelasomme@gmail.com)

**18<sup>ème</sup> SALON D'AUTOMNE**  
**Les 25 et 26 novembre 2023**

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat – 7, rue de l'Île Mystérieuse – 80440 BOVES (parking assuré)**  
Les Amis des Arts de la Somme organisent leur 18<sup>ème</sup> Salon d'Automne et seraient très heureux de vous compter au nombre des participants.  
Nous vous adressons ci-joint le règlement ainsi que le bulletin d'inscription, à nous retourner avant **le 10 novembre 2023**.  
**Tout dossier incomplet sera refusé.**

Nombre d'œuvres : 1 à 4 - Format : LIBRE à condition de respecter la surface d'exposition de 2 m (H) x 1.40m (L)  
**ATTENTION PREVOIR L'ESPACE ENTRE VOS TOILES. Les œuvres trop serrées ne seront pas toutes exposées.**

NOM - Prénom :

Adresse : .....

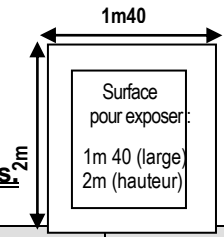
Tél : ..... Email : (très lisible SVP) : .....

Portable : ..... Site Internet : .....

N° de SIRET : .....

**une surface de 1.40 m de large sur 2 m de hauteur est impartie à chacun**

**Format libre à condition de bien respecter le schéma ci-contre. Veillez également à bien homogénéiser l'ensemble de vos œuvres (couleurs, thèmes, formats, encadrements, de préférence des caisses américaines ou des cadres de même style et de couleur identiques). L'association se réserve le droit de refuser certaines œuvres si ces conditions ne sont pas respectées.**



TITRE DE L'ŒUVRE	TECHNIQUE	FORMAT (MAX : 1.40 m( L) X 2 m (H) Cadre compris)	PRIX
Veuillez écrire lisiblement de préférence en majuscules d'imprimerie les titres de vos œuvres <b>LES ŒUVRES INSCRITES NE POURRONT ÊTRE MODIFIÉES SUR NOS LISTES</b>			
- 1			€
- 2			€
- 3			€
- 4			€

Votre règlement comprend :

- Les droits d'exposition (20€ - 10 € pour les 18/25 ans – 5 € pour les mineurs)  
Chèque : **à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme**
- Ou Les droits d'exposition (20€ € - 10 € pour les 18/25 ans – gratuit pour les mineurs) + Votre cotisation 2023 (20 € - 10€ pour les 18/25 ans – 5 € pour les mineurs) **impératif établir 2 chèques**

**Une permanence d'un minimum de 2 h au cours de l'exposition vous est demandée – voir le tableau ci-joint**

"Je soussigné(e), ..... déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tout recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées".  
**Afin d'assurer la qualité et le succès de cette prestation, l'artiste et la Société des Amis des Arts s'engage à recevoir les œuvres le jour dit, organiser l'installation et le vernissage, promouvoir le Salon d'Automne dans la presse et les médias, mettre un listing à la disposition du public. De son côté, l'artiste s'engage à respecter impérativement les jours et heures de dépôt et de retrait des œuvres, ainsi que le règlement dans sa totalité, s'acquitter du droit d'exposition, être présent sauf empêchement majeur au vernissage, accueillir le verdict du jury avec sérénité.**

Date  Signature (Précédée de la mention "lu et approuvé") :

## Planning salon d'automne 25 et 26 novembre 2023

Merci de cocher **2 heures** (ou +) de permanence dans la mesure de vos disponibilités

	25/11	26/11
14 h/16 h		
16 h/18 h		

# RÈGLEMENT

**ARTICLE 1 :** **COTISATION :** Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à ce Salon. La COTISATION annuelle est de **20 € (10 € pour les 18/25 ans – 5 € pour les mineurs)**  
**DROIT D'EXPOSITION:** 20 € (10 € pour les 18/25 ans – 5 € pour les mineurs) quel que soit le nombre d'œuvres exposées

**ARTICLE 2 :** NOMBRE D'ŒUVRES : 1 à 4 (**Chaque artiste disposera d'une surface de 1.40 m de L/ 2 m de H**)  
FORMAT : **Libre à condition qu'il respecte la surface impartie.**

**ATTENTION :** les œuvres trop serrées ne seront pas **TOUTES** exposées (**tenir compte de l'espace entre vos toiles.**)

**ARTICLE 3 :** **TECHNIQUES :** Peinture - sculpture - photographie - mosaïque  
Pour les cadres, dispositif d'accrochage fiable (SVP : **PAS DE PITONS QUI RESSORTENT**).  
**Sculptures :** présentées sur socles, **fournis par l'artiste**, permettant une exposition de l'œuvre en **toute sécurité.** (*des tables peuvent être mises à disposition*)  
Toutes les œuvres comporteront **au dos, le nom et l'adresse de l'Artiste ainsi que le titre de l'œuvre.**

**Seront refusées :** les copies d'œuvres d'artistes, **les œuvres déjà présentées lors de nos précédents salons**, les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon ainsi que les œuvres hors format pour la surface d'exposition.

**ARTICLE 4 :** **En cas de vente :** L'exposant s'engage à faire un don de 15% à l'association, sur le prix de vente de l'œuvre. **Toutes les œuvres présentées doivent être libres à la vente.** Une œuvre vendue peut être remplacée.

**ASSURANCE :** Les artistes sont libres d'assurer leurs œuvres individuellement. **La Société des Amis des Arts ne répond pas d'éventuels vols ou détériorations de quelque nature que ce soit.**

**ARTICLE 5 :** - **DÉPÔT :** **JEUDI 23 de 16 h à 18 h 30 et vendredi 24 novembre 2023 de 10 h à 11 h 30**

- **RETRAIT:** **DIMANCHE 26 novembre 2023 à partir de 17 h 30.** (*Merci de respecter ces horaires*). **Les œuvres non reprises après 18 h 30 ne pourront pas être gardées merci de respecter impérativement ces horaires.**

- **INVITATIONS :** Les invitations seront envoyées par Mail.

**ARTICLE 6 :** **prix du Salon d'Automne**

Trois prix seront décernés par les artistes (**1<sup>er</sup> Prix : 100 € - 2<sup>ème</sup> Prix : 70 € - 3<sup>ème</sup> Prix : 50 €**).

Les prix seront remis le jour du décrochage des œuvres (le 26 novembre 2023)

Les gagnants se devront **d'être présents ou de se faire représenter.** **À noter que les lauréats de l'année précédente, seront hors concours pour deux années consécutives.**

**ARTICLE 7 :** seules les cartes de visites d'exposants sont acceptées, un emplacement sera réservé à cet effet (pas de cartes postales, livres, affiches, etc...).

**Chaque exposant, par le fait même de sa participation, accepte sans restriction, les clauses du présent règlement.**

**L'installation et le choix de l'emplacement revient à l'association avec pour but la mise en valeur de toutes les œuvres.**

**VERNISSAGE : le SAMEDI 25 novembre 2023 à 12 h**

La réussite d'un salon étant liée également à l'information du public, les participants sont invités à déposer des affiches chez les commerçants de leur quartier et de diffuser très largement l'invitation par Mail

## **RAPPEL :**

**DÉLAI D'INSCRIPTION :** avant le **10 novembre 2023**

**DÉPÔT :** **JEUDI 23 novembre 2023 de 16 h à 18 h 30 et vendredi 24 novembre 2023 de 10 h à 11 h 30**

**RETRAIT :** **Dimanche 26 novembre 2023 à partir de 17 h 30.**

**NOMBRE D'ŒUVRES EXPOSÉES :** 1 à 4 dans une surface de 1.40 m (Large) sur 2 m (Haut) – format libre

**LES TOILES TROP SERREES NE SERONT PAS EXPOSÉES**

**Société des Amis des Arts de la Somme**

Association fondée en 1835. Reconnue d'utilité publique par décret en 1933

Toute correspondance exclusivement au 15, 17, Rue de la Dodane – 80000 AMIENS

[lesamisdesartsdelasomme@laposte.net](mailto:lesamisdesartsdelasomme@laposte.net) - <http://lesamisdesarts-delasomme.com>